

[Français]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE D'Étudier un programme d'aide d'urgence à la Somalie

**M. David Berger (Laurier):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que la Somalie, l'un des pays les plus pauvres au monde, fait face à un influx de plus d'un million de réfugiés, ainsi qu'à une pénurie de 100,000 tonnes métriques de nourriture et à la perte de provisions de pétrole de l'Iraq, est-ce que le ministre pourrait considérer l'établissement d'un programme d'aide d'urgence incluant une recommandation à l'ACDI selon laquelle la Somalie serait considérée comme un pays cible en ce qui a trait à l'aide bilatérale?

[Traduction]

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, je voudrais remercier le député et notre collègue de Fraser Valley-Ouest qui, ces derniers jours, se sont tous deux intéressés de très près aux programmes internationaux de secours et d'aide humanitaire. La contribution du Canada au programme alimentaire mondial se classe deuxième par ordre d'importance et nous faisons de très gros efforts en Afrique. Nous avons aussi versé 2 millions dans le fonds africain de la Croix-Rouge qui consacre également toutes ses ressources à ce problème particulier. Je serais très heureux de voir avec les deux députés si nous pouvons faire autre chose pour remédier à ce grave problème, compte tenu des besoins et des ressources dont nous disposons.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. WALTER BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES RÉPONSES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai soulevé la question de privilège en supposant que la période des questions était terminée et je m'en excuse.

**Mme le Président:** J'allais interrompre la période des questions, mais j'avais décidé de laisser le député poser une question. Il a maintenant la parole pour une question de privilège.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Ma question de privilège porte sur deux points, premièrement les réponses données aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) au sujet de l'accord conclu avec les fonctionnaires dont il a parlé et deuxièmement, une question que je lui ai posée le 6 octobre et la promesse qu'il m'a faite le même jour. Madame le Président, comme vous vous en souviendrez, j'ai déclaré alors comme en fait foi la page 3271 du hansard de ce jour-là: Étant donné l'importance de cette réunion...

Je voulais parler de la réunion qui a mené à la conclusion de l'entente.

... le ministre peut-il promettre de revenir à la Chambre une fois sa tâche terminée, pour nous transmettre les résultats de cette réunion s'il a obtenu des résultats et nous dire quelle influence ils auront sur l'arrêt de travail qui paralyse la Fonction publique.

Voici ce qu'il m'a répondu:

De toute façon, je ne voudrais pas entraver le bon déroulement de ces négociations en faisant des déclarations prématurées à leur sujet. Si nous arrivions à nous entendre, je serais très heureux de revenir l'annoncer à la Chambre.

*Privilège—M. Baker (Nepean-Carleton)*

En l'occurrence, je lui ai posé cette question pour lui permettre de mettre la Chambre au courant de la situation en faisant une déclaration et c'est pour cela que j'ai utilisé les mots «nous dire», comme l'indique le compte rendu. C'est exactement ce que j'entendais par là. Voilà le premier aspect de la question et je pense que le ministre devrait songer à la possibilité d'attendre quelques instants avant de s'adresser à la presse et faire d'abord une déclaration à la Chambre des communes afin que nous sachions quels ont été les résultats de la réunion.

Le deuxième aspect de ma question a trait à ce que j'ai demandé par suite de la question posée par le député de York-Peel au sujet des mesures disciplinaires. Nous avons maintenant reçu deux déclarations écrites, l'une, pour publication immédiate et datée d'aujourd'hui, du président du Conseil du Trésor et l'autre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui est elle aussi datée d'aujourd'hui et qui doit être publiée immédiatement, et ces déclarations ne disent pas la même chose. C'est pour cela qu'il serait très important de faire une déclaration à la Chambre. Ces deux déclarations ne disent pas la même chose à propos des mesures disciplinaires.

Je ne veux pas lire encore la déclaration du président du Conseil du Trésor en entier, mais ce qui importe, c'est qu'il déclare au nom du gouvernement:

... qu'aucune amnistie n'a été accordée, ni partielle ni autrement...

Telle est sa position. Il dit plus loin:

Ceux qui ont enfreint la loi...

civile ou criminelle, je paraphrase ici.

...devront en subir les conséquences, sous réserve seulement d'un examen minutieux des circonstances dans les cas particuliers.

C'est là une ligne très dure que le ministre a adoptée. Je ne lui reproche pas de l'avoir fait, mais il semble bien que ce soit sa position.

La déclaration que le président de l'Alliance de la Fonction publique a faite est tout à fait différente. On y lit ce qui suit:

Aux termes de l'entente, l'employeur suspend toute mesure disciplinaire, sauf dans le cas d'actions reliées à des infractions criminelles.

Autrement dit, s'ils continuent leurs actions relatives aux lois civiles, les réponses que le ministre donne aux questions laissent entendre que l'on suit une procédure tout à fait différente.

Madame le Président, le président du Conseil du Trésor peut très bien me répondre qu'il n'est pas obligé de me faire une déclaration s'il préfère ne pas en faire une; sauf qu'il a promis de le faire. J'ai compris, comme tous les députés je pense, qu'il ferait une déclaration à la Chambre quand la question serait réglée définitivement. Quoi qu'il en soit, je pense que les députés sont en droit d'attendre une déclaration de sa part. J'aimerais que le ministre ne tarde guère avant de faire une déclaration à la Chambre, pour que nous puissions ensuite lui poser des questions et tirer un certain nombre de choses au clair. Il est évident que quelqu'un a donné une fausse impression quant au résultat de négociations, que ce soit le président du Conseil du Trésor ou le président de l'Alliance de la Fonction publique, ou peut-être tous les deux, en toute bonne foi, mais je pense que la Chambre a droit à des éclaircissements et j'espère que le ministre accèdera à ce que je considère comme une demande raisonnable.